

Principaux textes normatifs
en matière d'éthique de la recherche
avec des êtres humains dans le domaine
des sciences sociales et humaines

L'ARC?

L'Association pour la recherche au collégial est d'abord et avant tout un lieu de rencontres et d'échanges sur la recherche collégiale. Comme association, elle travaille au développement de la recherche dans les collèges, entre autres par la prise de position sur les questions relatives à ce dossier, la tenue de colloques ou d'activités, la mise sur pied de mesures de soutien à la recherche, l'attribution de prix et, plus récemment, la réalisation de métarecherches.

Les références ci-après renvoient aux principaux textes normatifs reconnus à l'échelle internationale, canadienne et québécoise en matière d'éthique de la recherche avec des êtres humains dans le domaine des sciences sociales et humaines. Les membres d'un comité d'éthique de la recherche d'un établissement d'enseignement collégial qui évaluent les protocoles de recherche associés à ce type d'activité ont intérêt à bien connaître ces normes, ces principes et ces valeurs, et à s'y reporter – et ce, que l'établissement soit considéré comme admissible ou non à présenter une demande et à recevoir des fonds des organismes subventionnaires fédéraux. Toutes et tous ont avantage à le faire afin de développer leurs pratiques, d'une part, dans le respect et la protection des personnes et, d'autre part, dans une perspective de promotion de la recherche et de ses retombées positives pour les populations.

À titre indicatif, notons que la recherche dans le domaine des sciences sociales et humaines inclut notamment les secteurs de l'éducation, de la sociologie, de la philosophie et de la psychologie (Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et Instituts de recherche en santé du Canada, *Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains*, Ottawa, Secrétariat interagences en éthique de la recherche, 2010, p. 151). Quant à la recherche dans le domaine de la santé et à la recherche biomédicale, telle que la recherche psychosociale ou celle en génétique, leur exercice est balisé par des normes supplémentaires et, par conséquent, d'autres documents normatifs sont à considérer lors de l'évaluation de ce type de recherche.

Les références qui suivent sont classées sous quatre rubriques. Le cas échéant, un lien hypertexte conduit vers le texte normatif.

Textes normatifs internationaux ou à caractère historique

Les documents ci-contre reflètent les règles de conduite et les valeurs communes des divers acteurs du milieu de la recherche à l'échelle internationale.

ASSOCIATION MÉDICALE MONDIALE. *Déclaration de Helsinki : Principes éthiques applicables aux recherches médicales sur des sujets humains*, Helsinki, 1964, amendée à Tokyo, 1975, Venise, 1983, Hong Kong, 1989, Somerset West, 1996, Edimbourg, 2000, Washington, 2002, Tokyo, 2004, Séoul, 2008, 6 p.
Téléaccessible : <http://www.wma.net/fr/30publications/10policies/b3/index.html>

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL. *Code de Nuremberg, Extrait du jugement du tribunal militaire américain, Nuremberg, cas K. Brandt*, 1947, 1 p.
Téléaccessible : http://www.frsq.gouv.qc.ca/fr/ethique/pdfs_ethique/nuremberg_f.pdf

COMMISSION NATIONALE POUR LA PROTECTION DES SUJETS HUMAINS DANS LE CADRE DE LA RECHERCHE BIOMÉDICALE ET BÉHAVIORISTE. *Rapport Belmont : Principes éthiques et directives concernant la protection des sujets humains dans le cadre de la recherche*, rapport de la Commission, Washington, D.C., 1979, 15 p.
Téléaccessible : http://www.fhi.org/training/fr/RETC/pdf_files/FrenchBelmont.pdf

Textes normatifs canadiens

Les documents ci-contre reflètent les règles de conduite et les valeurs communes des divers acteurs du milieu de la recherche à l'échelle pancanadienne. Au nombre de ces documents, soulignons que *l'Énoncé de politique des trois Conseils* constitue un document clé. Il a été publié initialement en août 1998, en vue de promouvoir l'éthique de la recherche avec des êtres humains. La deuxième édition, entrée en vigueur en décembre 2010, apporte des changements importants au texte. *L'Énoncé* précise les normes, les principes et les modalités

encadrant la recherche avec des êtres humains. Il s'applique obligatoirement aux personnes participant à des recherches avec des êtres humains sous l'égide d'établissements admissibles aux fonds du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et des Instituts de recherche en santé du Canada. D'autres établissements canadiens ont aussi adopté ce document comme référence ou s'y réfèrent au besoin.

CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES DU CANADA, CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES NATURELLES ET EN GÉNIE DU CANADA ET INSTITUTS DE RECHERCHE EN SANTÉ DU CANADA. *Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains*, Ottawa, Secrétariat interagences en éthique de la recherche, 2010, 228 p. et documents supplémentaires. Téléaccessible : <http://www.ger.ethique.gc.ca/fra/policy-politique/initiatives/tcps2-eptc2/Default/>

INSTITUTS DE RECHERCHE EN SANTÉ DU CANADA. *Lignes directrices des IRSC pour la recherche en santé chez les peuples autochtones*, 2007, [s. p.]. Téléaccessible : <http://www.cihr-irsc.gc.ca/ff/29134.html>

INSTITUTS DE RECHERCHE EN SANTÉ DU CANADA. *Politique sur l'accès aux résultats de la recherche*, 2007, 8 p. Téléaccessible : <http://www.cihr-irsc.gc.ca/ff/34846.html>

Textes normatifs québécois

Les documents ci-contre reflètent les règles de conduite et les valeurs communes des divers acteurs du milieu de la recherche à l'échelle provinciale. Puisque certains de ces documents sont des lois, il va sans dire que les obligations qu'ils contiennent s'imposent et que toutes et tous doivent s'y conformer. Par ailleurs, selon le type de recherche qui se déroule au sein d'un établissement, les documents préparés par les organismes de subvention provinciaux pourront être considérés ou non.

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC. *Politique de libre accès aux résultats de recherche publiés*, Montréal, Fonds de la recherche en santé du Québec, 2008, [s. p.]. Téléaccessible : http://www.frsq.gouv.qc.ca/fr/financement/politiques/libre_acces_resultats_recherche.shtml

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC. *Standards du FRSQ sur l'éthique de la recherche en santé humaine et l'intégrité scientifique*, 3^e édition, Montréal, Fonds de la recherche en santé du Québec, 2008, modifié en 2009, 52 p. Téléaccessible : <http://www.frsq.gouv.qc.ca/fr/ethique/ethique.shtml>

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA NATURE ET LES TECHNOLOGIES. *Politique d'éthique du Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies*, 2002, 9 p. Téléaccessible : <http://www.fqmt.gouv.qc.ca/nateq/documentsPublications/pdf/2003/politique.htm>

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE. *Orientations du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture : Éthique de la recherche sociale – Consentement libre et éclairé – Confidentialité et vie privée*, [s. l.], Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC), 2002, 38 p. Téléaccessible : <http://www.fqrsc.gouv.qc.ca/fr/fqrsc-en-bref/ethique.php>

QUÉBEC. *Code civil du Québec, LQ, chapitre 64*, [Québec], Éditeur officiel du Québec. Téléaccessible : <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/CCQ/CCQ.html>, articles 10, 13, 15, 20, 21, 22, 24, 25, 35, 37 et 1474.

QUÉBEC. *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, L.R.Q. c. A-2.1, [Québec], Éditeur officiel du Québec. Téléaccessible : http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/A_2_1/A2_1.html, articles 53, 54, 55, 56, 59, 59.1, 60, 60.1, 63.1, 64 et 125.

QUÉBEC. *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, L.R.Q. chapitre P-39.1, [Québec], Éditeur officiel du Québec. Téléaccessible : http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/P_39_1/P39_1.html, articles 1, 2, 4, 5, 6, 8, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 18.1, 18.2, 21, 21.1, 30, 31.

QUÉBEC. *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, L.R.Q. chapitre S-4.2, [Québec], Éditeur officiel du Québec. Téléaccessible : http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/S_4_2/S4_2.html, articles 1, 19, 19.0.1, 19.1, 19.2, 23, 24, 27.3, 28, 107, 233 et 233.1.

QUÉBEC. MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Plan d'action ministériel en éthique de la recherche et en intégrité scientifique*, Québec, Direction des communications, ministère de la Santé et des Services sociaux, 1998, 49 p. Téléaccessible : <http://ethique.msss.gouv.qc.ca/site/download.php?c6d3e3200feeca4c50623083af406127>

Politiques institutionnelles

Bien des établissements d'enseignement collégial possèdent un éventail de politiques liées à la recherche : politique de la recherche, politique sur l'intégrité dans la recherche et les travaux d'érudition, politique sur les conflits d'intérêts en matière de recherche, politique

sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains et politique sur la propriété intellectuelle. Il est par conséquent impératif de vérifier quelles sont les politiques en vigueur dans un établissement avant d'y entamer des activités de recherche. À titre d'information,

le *Répertoire des politiques institutionnelles et des comités liés à la recherche* contient les renseignements mis à la disposition de l'Association par les établissements du réseau collégial québécois.

Où est hébergé le répertoire des politiques institutionnelles et des comités liés à la recherche du réseau collégial ?

De concert avec le Centre de documentation collégiale (CDC), l'ARC tient à jour un *Répertoire des politiques institutionnelles et des comités liés à la recherche*. Ce répertoire, accessible sur le site Web de l'Association, regroupe les politiques relatives à la recherche portées à l'attention de l'ARC. Ces documents font également partie de la collection du CDC et, à ce titre, ils sont répertoriés dans le catalogue du Centre, téléaccessible. Dans tous les cas où la politique est accessible par Internet, la référence contenue dans le répertoire de l'ARC ou dans le catalogue du CDC y conduit par l'entremise d'un hyperlien; pour obtenir les autres, il est possible de présenter une demande au CDC ou de s'adresser directement à l'établissement concerné.

Centre de documentation collégiale	www.cdc.qc.ca info@cdc.qc.ca 514 364-3327
------------------------------------	---

Quel soutien l'ARC peut-elle offrir ?

L'Association n'a de cesse d'améliorer son offre de services à l'intention des établissements qui souhaitent développer la recherche ou sa gouvernance. Guides, séances d'information, répertoires, listes de distribution par courriel et banque de personnes-ressources en font partie. Ainsi, un membre peut demander à l'Association de le jumeler à un autre membre qui a de l'expérience en matière d'éthique de la recherche avec des êtres humains. Autant pour ce qui concerne l'accompagnement que les autres services qu'elle offre, l'ARC travaille dans une perspective de réelle collégialité.

Direction générale : **Lynn Lapostolle**
Recherche et rédaction : **Emmanuelle Marceau**
Collaboration à la rédaction :
Sylvie Charbonneau et Isabelle Laplante
Révision linguistique : **Le crayon rouge enr.**
Infographie : **Guylaine Hardy Design**
Téléaccessible : www.cvm.qc.ca/arc/doc/ptn_ref.pdf
© Association pour la recherche au collégial, 2011

La réalisation du présent guide a été rendue possible grâce au soutien du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec et à un partenariat avec le cégep du Vieux Montréal.
English version also available

Des questions?
Communiquez
avec nous!

www.cvm.qc.ca/arc
arc@cvm.qc.ca
514 843-8491

ARC | Association
pour la recherche
au collégial